

COMPTE DE RESULTAT COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01)

Désignation de la coopérative ou union :		COOPERATIVE MAISADOUR	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes et cessions de marchandises	333 162 858	314 546 825
	Production vendue et cédée	67 370 281	53 036 759
	Fourniture de services	13 968 557	13 932 977
	Produits des activités annexes	32 430 213	29 817 515
	Montant net du chiffre d'affaires	446 931 909	411 334 077
	Dont à l'exportation	20 905 818	32 468 943
	Production stockée	0	0
	Production immobilisée	0	0
	Subventions	1 314 135	167 109
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 405 114	628 786
	Transferts de charges	1 156 359	1 083 264
	Autres produits	0	0
	Total des produits d'exploitation (I)	450 807 518	413 213 236
CHARGES D'EXPLOITATION	Apports et achats de marchandises	368 829 368	347 425 740
	Variation de stock de marchandises	5 085 793	-12 282 529
	Apports et achats de matières premières	470 368	1 640 518
	Variation de stock de matières premières	102 249	-136 135
	Autres achats et charges externes (1)	45 229 093	43 138 564
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 742 461	1 766 443
	Salaires	15 597 813	14 920 919
	Charges sociales	6 007 907	5 730 556
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 258 832
		- sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0
		- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	912 541
		Dotations aux provisions	0
	Autres charges	508 905	487 010
	Total des charges d'exploitation (II)	447 745 330	407 437 982
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		3 062 188	5 775 253
Opérations en commun	Excédent transféré (III)		
	Perte transférée (IV)	3 316	1 610
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations à des organismes coopératifs agricoles		
	Produits financiers de participation (2)	1 560 662	2 016 002
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	751 175	51 449
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 153 294	1 046 492
	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		4 573
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers (V)	3 465 132	3 118 517
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		24 024
	Intérêts et charges assimilées (3)	4 355 564	2 795 874
	Différence négative de change		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		4 355 564	2 819 898
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-890 432	298 618
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)		2 168 440	6 072 262

COMPTE DE RESULTAT COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01) - suite

Désignation de la coopérative ou union :		COOPERATIVE MAISADOUR	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	360 177	463 832
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	280 899	1 004 993
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges	0	0
	Total des produits exceptionnels (VII)	641 076	1 468 825
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	81 379	345 021
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	120 697	589 183
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	801 763
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	202 076	1 735 967
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		439 000	-267 141
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		224 249	311 192
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		454 913 726	417 800 578
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		452 530 535	412 306 650
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		2 383 191	5 493 928
Renvois	(1)	- dont redevance de crédit-bail mobilier	
	(1)	- dont redevance de crédit-bail immobilier	
	(2)	Dont produits concernant les entités liées	2 255 350 1 994 170
	(3)	Dont intérêts concernant les entités liées	1 939 185 1 654 401

Vu

Les Commissaires aux Comptes

MAÏSADOUR

Société coopérative agricole à capital variable
Siège social : Route de Saint-Sever – 40280 HAUT MAUCO
RCS Mont de Marsan 782 092 290
N° Agrément : 11967

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 7 DECEMBRE 2023**

Sous la présidence de Monsieur Daniel PEYRAUBE, l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire de MAÏSADOUR s'est tenue le jeudi 7 décembre 2023 à 11h00, au Pôle Culturel du Marsan à SAINT PIERRE DU MONT (Landes).

Les conditions de quorum étant réunies, 73 délégués étant présents ou représentés sur 94 élus aux assemblées de sections, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et fait nommer 2 scrutateurs, à savoir :

- M. Hubert REYGADE de la section Gironde
- M. Pascal LABORDE (EARL Laborde à Heugas) de la section Chalosse Béarn

M. Bernard BUGAT, Expert Référent de la Coopérative, est désigné secrétaire de séance.

Le bureau pour l'assemblée étant constitué, le Président rappelle que l'assemblée générale ordinaire annuelle est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport aux associés et rapport sur la gestion du groupe durant l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- Présentation des comptes annuels et du document prévu au III de l'article L521-3-1 du CRPM ;
- Présentation des comptes consolidés clos au 30 juin 2023 ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes consolidés et sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes annuels et consolidés clos au 30 juin 2023 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2023 ;
- Constatation de la variation du capital ;
- Point sur les mandats des administrateurs ;
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs et du budget de formation ;
- Ratification des décisions des groupes spécialisés (volailles de chair, palmipèdes à foie gras, fruits et légumes) de l'organisation de Producteurs Maïsadour et des décisions des groupements de producteurs de semences et de producteurs de maïs spéciaux et grandes cultures spécialisées ;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Modification des articles 8 « Obligations des associés » et 14 « Constitution du capital » ;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités ;

Les rapports du conseil d'administration aux associés sur la gestion de la coopérative et sur la gestion du groupe coopératif MAÏSADOUR sont présentés sous forme audiovisuelle. Le diaporama des comptes annuels de la coopérative et des comptes consolidés du Groupe sont présentés et commentés par le Directeur Administratif et Financier. Ces documents sont joints en annexes 1, 2, 3 et 4 au présent procès-verbal.

Le Président présente et commente ensuite les faits marquants de l'exercice.

Le rapport à l'AGE, ainsi que le document prévu à l'article III de l'article L521-3-1 du CRPM, sont également présentés.

A la demande du président, M. Cédric LABRUSSE représentant la Fédération Aquitaine de Révision, co-commissaire aux comptes titulaire, procède ensuite à la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Après les avoir remerciés, le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

➤ **De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

1^{ère} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la coopérative et sur la gestion du groupe, du bilan, du compte de résultat arrêtés au 30 Juin 2023, des comptes consolidés, ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, et la présentation du document prévu au III de l'article L521-3-1.

- approuve les comptes de la coopérative et les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice 2022/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil qu'il lui a été rendu compte, pour l'exercice 2022/2023, des conventions visées par l'article L 529-1 du Code rural, et les approuve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution :

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de **2 383 191** euros, dont :

- un excédent résultant des opérations réalisées avec les associés coopérateurs de **1 529 268** euros,
- un excédent résultant de revenus de participations de **589** euros,
- une perte résultant des opérations faites avec les tiers de **711 785** euros,
- un excédent résultant de plus-values de **121 468** euros,

- un excédent résultant des opérations de l'objet annexe, des autres produits et de provisions sur titres, de **1 443 651** euros,

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'imputer la perte résultant des opérations réalisées avec les tiers non associés sur les excédents résultant de plus-values, d'opérations de l'objet annexe et des autres produits pour un montant de **711 785** euros. Il n'y a pas lieu de doter des réserves obligatoires.

L'excédent répartissable s'élève à **2 383 191** euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5^{ème} résolution :

Comme proposé dans le document joint à la convocation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir un intérêt aux parts sociales au taux de **2,748 %**, soit un montant de **314 572** euros.

Ce taux s'applique au capital social libéré des Associés Coopérateurs et des Associés non Coopérateurs. L'intérêt sera converti en parts sociales uniquement pour les adhérents non à jour au regard des critères de souscription.

Le reliquat sur le calcul de l'intérêt aux parts sociales sera affecté en autres réserves.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le reliquat des excédents de la coopérative aux autres réserves pour assurer son développement et celui de ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate au 30 juin 2023 une augmentation du capital social d'épargne de **339 715,50** euros, une diminution du capital social du collège des associés non coopérateurs de **1 815** euros et une augmentation du capital social d'activité de **22 571,50** euros soit une augmentation nette du capital social de **360 472** euros, ce qui le porte de la somme de **11 364 898,50** euros à **11 725 370,50** euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

8ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que six mandats d'administrateurs représentant le collège des associés coopérateurs arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée, et qu'en cours d'exercice, un de ces six administrateurs et l'administrateur représentant le collège des associés non-coopérateur ont démissionné. Afin que le poste du collège des associés non-coopérateurs ne reste pas vacant, le conseil d'administration a coopté Mme Leslie VIVES.

- **Collège Associés Coopérateurs :**

Après un vote par le collège des associés coopérateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire :

- constate le renouvellement, pour une durée de trois exercices, des mandats d'administrateurs de :
 - ✓ Mme Véronique PHILIP, (CASSEN – 40)
 - ✓ EARL DU CASSOU, représentée par M. Pierre LASSALLE, (LEREN – 64),
 - ✓ GAEC DE SEBE représentée par M. Bernard TAUZIA, (CAMPAGNE – 40),
 - ✓ EARL DU PAS DE HOUR, représentée par M. Daniel PEYRAUBE (CASTAIGNOS-SOUSLENS – 40) ;
- prend acte de la démission en cours d'exercice, de la Sté Civile du Château Haut-Veyrac, représentée par M. Guillaume CLAVERIE (ST ETIENNE DE LISSE – 33)
- prend acte de la demande de l'EARL DU LADON, représentée par M. Jacques DUFAU (AMOU– 40), de ne pas voir son mandat renouvelé,

- **Collège Associés non-coopérateurs :**

Après un vote par le collège des associés non coopérateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que le conseil d'administration au cours de sa séance du 27 janvier 2023 a coopté Mme Leslie VIVES, en remplacement de M. Bruno SCHRIJVERS, démissionnaire, et ratifie sa nomination, pour la durée du mandat restant à courir de deux exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024-2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

9ème résolution :

Conformément à l'Art. 30 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à **450 000 €** pour l'exercice 2023/2024 le plafond de l'indemnité compensatrice de l'activité consacrée à l'administration de la Coopérative. Elle fixe à **50 000 €** le montant du budget formation des administrateurs

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

10^{ème} résolution :

La Coopérative étant reconnue comme Organisation de Producteurs, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ratifie les décisions prises en assemblées de groupes spécialisés volailles de chair, palmipèdes à foie gras, fruits et légumes.

L'assemblée générale ratifie également les décisions prises en assemblée du groupement de producteurs de semences et en assemblée du groupement de producteurs de maïs spéciaux et de grandes cultures spécialisées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

11^{ème} résolution :**Pouvoirs en vue des dernières formalités**

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs à Bernard BUGAT à l'effet d'effectuer toute formalité de publicité et de dépôt, consécutive à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

➤ De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Modification des articles 8 « Obligations des associés » et 14 « Constitution du capital » des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

1^{ère} résolution : Modifications statutaires permettant l'adhésion par groupes de produits dans le cadre de l'activité de Fruits et Légumes.

L'assemblée générale extraordinaire décide des modifications statutaires suivantes permettant l'adhésion par groupes de produits dans l'activité Fruits et Légumes :

- La première phrase du paragraphe 1^{er} ter « Activité de production de fruits et légumes » du point 1. du I de l'article 8 « Obligation des associés » est modifiée comme suit :
L'engagement de livrer la totalité des produits de son exploitation pour lesquels il s'est engagé, tels qu'ils sont définis à l'article 3 ci-dessus réserve faite des quantités nécessaires aux besoins familiaux et de l'exploitation.
- et au point 4. de l'article 14 « Constitution du capital » le paragraphe relatif aux critères de souscription de capital est modifié comme suit :
*Activité de production de fruits et légumes :
90 euros par hectare de production pour les produits pour lesquels l'associé coopérateur a adhéré.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution : Pouvoirs

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette assemblée, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

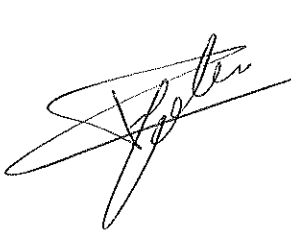
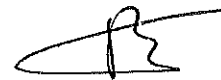
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président conclut et déclare clos les travaux de l'assemblée générale.
La séance est levée à 12 H 00.

Le Président,

les Scrutateurs,

le Secrétaire,

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of a name.Two handwritten signatures in black ink. The top one is a large, bold, cursive signature. The bottom one is a smaller, more fluid cursive signature.A handwritten signature in black ink, consisting of a few bold, sweeping strokes.

BILAN ACTIF COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01)

Désignation de la coopérative agricole ou l'union :			COOPERATIVE MAISADOUR				
Adresse de la coopérative agricole ou l'union :			HAUT MAUCO 40001 MONT DE MARSAN CEDEX				
Numéro SIREN :			782 092 290				
Numéro d'agrément :			11967				
ACTIF			Exercice 30/06/2023		30/06/2022		
			Brut	Amortissement et provisions	Net		
Capital souscrit non exigé (I)							
Frais d'établissement (2)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de recherche et de développement*					
		Concession, brevets, marques, logiciels et droits similaires	11 327 683	10 997 266	330 418	598 166	
		Indemnités de non-rétablissement					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
		TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 327 683	10 997 266	330 418	598 166	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	2 258 637	0	2 258 637	2 321 141	
		Constructions	56 482 838	51 715 090	4 767 747	5 603 195	
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	43 424 256	41 081 133	2 343 123	3 009 336	
		Autres immobilisations corporelles	8 135 894	7 043 726	1 092 168	1 467 568	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	732 163	0	732 163	641 103	
		TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	111 033 787	99 839 949	11 193 838	13 042 344	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	Participations à des organismes coopératifs	827 972	0	827 972	863 724	
		Autres participations	94 658 825	11 068 946	83 589 879	83 589 879	
		Créances rattachées à des participations	92 336 869	0	92 336 869	97 936 869	
		Autres titres immobilisés	0	0	0	0	
		Prêts	703 710	0	703 710	1 105 874	
		Autres immobilisations financières	1 463 167	0	1 463 167	2 693 777	
		TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	189 990 542	11 068 946	178 921 596	186 190 123	
	TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)			312 352 012	121 906 160	190 445 852	199 830 632
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET ENCOURS	Matières premières et autres approvisionnements	749 759	0	749 759	852 009
En cours de production de biens et services			0	0	0	0	
Produits intermédiaires et finis			30	0	30	30	
Marchandises			12 915 859	493 150	12 422 708	17 578 674	
TOTAL STOCKS ET ENCOURS			13 665 648	493 150	13 172 498	18 430 712	
CREANCES (2)		Avances et acomptes versés sur commandes et apports	441 757	0	441 757	344 619	
		Créances associés coopérateurs et comptes rattachés	23 219 633	1 182 111	22 037 522	23 191 025	
		Créances clients et comptes rattachés	37 244 537	247 627	36 996 910	39 344 163	
		Autres créances	152 714 588	0	152 714 587	150 125 369	
		TOTAL CREANCES	213 178 757	1 429 738	211 749 019	212 660 557	
AUTRES		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)					
		Instruments financiers à terme et jetons détenus					
		Disponibilités	173 775	0	173 775	1 262 850	
		Charges constatées d'avance	1 033 547	0	1 033 547	4 462 577	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)			228 493 485	1 922 889	226 570 596	237 161 315	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VI)		540 845 497	123 829 049	417 016 448	436 991 947	
(1) Dont à moins d'un an							
(2) Part à moins d'un an							

Vu

Les Commissaires aux Comptes

BILAN PASSIF COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01)

Désignation de la coopérative agricole ou de l'union :		COOPERATIVE MAISADOUR	
		30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES	Capital social	11 725 371	11 364 899
	Droits d'entrée	0	0
	Ecart de réévaluation	622 012	622 012
	Réserve légale	12 032 229	12 032 229
	Réserve indisponible provenant des subventions	22 508 184	22 508 184
	Réserve indisponible provenant des opérations avec les tiers non associés	16 635 432	16 635 432
	Réserve indisponible provenant des dévolutions	442 323	442 323
	Réserves statutaires ou contractuelles	24 526 094	24 526 094
	Réserves réglementées	13 084 746	12 930 958
	Autres réserves	80 574 308	76 058 409
	Report pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales	606 302	606 302
	Report pour ristourne éventuelle	30 483	27 999
	Report à nouveau débiteur	0	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	2 383 191	5 493 928
	Subvention d'investissement à étaler	86 951	110 805
	Provisions réglementées	801 763	801 763
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		186 059 388	184 161 337
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	2 911 370	3 043 687
TOTAL DES PROVISIONS (II)		2 911 370	3 043 687
DETTES (1)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes coopératifs		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	107 008 069	125 252 447
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	34 188 187	44 122 510
	Instrument financier à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes associés coopérateurs et comptes rattachés	17 259 894	17 303 781
	Caisses de péréquation, de compensation et autres caisses	4 543 748	5 310 121
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 798 798	32 319 251
	Dettes fiscales et sociales	11 093 840	10 083 074
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	97 783	102 732
	Autres dettes	20 103 984	15 161 907
Compte régul.	Produits constatés d'avance	1 951 388	131 100
TOTAL DES DETTES (III)		228 045 691	249 786 923
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)		417 016 448	436 991 947
(1)	Dont à plus d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2)	Dont emprunts participatifs		



S.C.A MAISADOUR

Route de Saint Sever
Haut-Mauco
BP 27
40001 Mont de Marsan Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

À l'assemblée générale de la coopérative,

Opinion

En exécution de la mission qui a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la coopérative relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la coopérative à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « STOCKS » de l'annexe des comptes annuels concernant l'évaluation des stocks de céréales.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons également votre attention sur les points suivants concernant la valorisation des titres, et notamment des titres d'ARAMIS, exposé dans la note « PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation d'Aramis font l'objet d'un paragraphe particulier dans l'annexe décrivant la méthode appliquée pour l'évaluation à la clôture. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société et vérifié l'application de la méthode.

Le paragraphe « Stocks » de l'annexe légale expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre coopérative, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Votre coopérative constitue des provisions pour couvrir les risques liés aux créances douteuses et litigieuses, tels que décrits dans le paragraphe « Créances et dettes » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre coopérative, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Votre coopérative réalise des opérations de couverture sur le MATIF. Le paragraphe « MATIF » de l'annexe légale expose les principes comptables suivis et appliqués. Nous avons vérifié la correcte comptabilisation des opérations liées au MATIF et les informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration aux associés et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la coopérative ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre coopérative.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

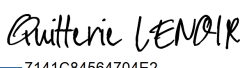


capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

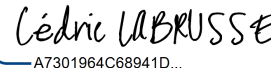
Fait à Bordeaux et Pessac, le 23 octobre 2023

Pour la Compagnie Fiduciaire Audit

DocuSigned by:

 7141C84564704E2...
Quitterie LENOIR

*Commissaire aux comptes inscrite sur la liste
nationale des commissaires aux comptes rattachés
à la CRCC de Grande Aquitaine*

Pour la Fédération AREVCO

DocuSigned by:

 A7301964C68941D...
Cédric LABRUSSE

*Commissaire aux comptes inscrit sur la liste
nationale des commissaires aux comptes rattachés
à la CRCC de Grande Aquitaine*

BILAN ACTIF COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01)

Désignation de la coopérative agricole ou l'union :			COOPERATIVE MAISADOUR				
Adresse de la coopérative agricole ou l'union :			HAUT MAUCO 40001 MONT DE MARSAN CEDEX				
Numéro SIREN :			782 092 290				
Numéro d'agrément :			11967				
ACTIF			Exercice 30/06/2023			30/06/2022	
			Brut	Amortissement et provisions	Net	Net	
Capital souscrit non exigé (I)							
Frais d'établissement (2)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de recherche et de développement*					
		Concession, brevets, marques, logiciels et droits similaires	11 327 683	10 997 266	330 418	598 166	
		Indemnités de non-rétablissement					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
		TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 327 683	10 997 266	330 418	598 166	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	2 258 637	0	2 258 637	2 321 141	
		Constructions	56 482 838	51 715 090	4 767 747	5 603 195	
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	43 424 256	41 081 133	2 343 123	3 009 336	
		Autres immobilisations corporelles	8 135 894	7 043 726	1 092 168	1 467 568	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	732 163	0	732 163	641 103	
		TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	111 033 787	99 839 949	11 193 838	13 042 344	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	Participations à des organismes coopératifs	827 972	0	827 972	863 724	
		Autres participations	94 658 825	11 068 946	83 589 879	83 589 879	
		Créances rattachées à des participations	92 336 869	0	92 336 869	97 936 869	
		Autres titres immobilisés	0	0	0	0	
		Prêts	703 710	0	703 710	1 105 874	
		Autres immobilisations financières	1 463 167	0	1 463 167	2 693 777	
		TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	189 990 542	11 068 946	178 921 596	186 190 123	
	TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)			312 352 012	121 906 160	190 445 852	199 830 632
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET ENCOURS	Matières premières et autres approvisionnements	749 759	0	749 759	852 009
			En cours de production de biens et services	0	0	0	0
			Produits intermédiaires et finis	30	0	30	30
			Marchandises	12 915 859	493 150	12 422 708	17 578 674
			TOTAL STOCKS ET ENCOURS	13 665 648	493 150	13 172 498	18 430 712
		CREANCES (2)	Avances et acomptes versés sur commandes et apports	441 757	0	441 757	344 619
Créances associés coopérateurs et comptes rattachés			23 219 633	1 182 111	22 037 522	23 191 025	
Créances clients et comptes rattachés			37 244 537	247 627	36 996 910	39 344 163	
Autres créances			152 714 588	0	152 714 587	150 125 369	
TOTAL CREANCES		213 178 757	1 429 738	211 749 019	212 660 557		
AUTRES		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)					
		Instruments financiers à terme et jetons détenus					
		Disponibilités	173 775	0	173 775	1 262 850	
		Charges constatées d'avance	1 033 547	0	1 033 547	4 462 577	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)			228 493 485	1 922 889	226 570 596	237 161 315	
COMPTES DE REGULARISATION		Frais d'émission d'emprunts (IV)					
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VI)		540 845 497	123 829 049	417 016 448	436 991 947	
(1) Dont à moins d'un an							
(2) Part à moins d'un an :							

BILAN PASSIF COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01)

Désignation de la coopérative agricole ou de l'union : COOPERATIVE MAISADOUR			
		30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES	Capital social	11 725 371	11 364 899
	Droits d'entrée	0	0
	Ecart de réévaluation	622 012	622 012
	Réserve légale	12 032 229	12 032 229
	Réserve indisponible provenant des subventions	22 508 184	22 508 184
	Réserve indisponible provenant des opérations avec les tiers non associés	16 635 432	16 635 432
	Réserve indisponible provenant des dévolutions	442 323	442 323
	Réserves statutaires ou contractuelles	24 526 094	24 526 094
	Réserves réglementées	13 084 746	12 930 958
	Autres réserves	80 574 308	76 058 409
	Report pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales	606 302	606 302
	Report pour ristourne éventuelle	30 483	27 999
	Report à nouveau débiteur	0	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	2 383 191	5 493 928
	Subvention d'investissement à étaler	86 951	110 805
	Provisions réglementées	801 763	801 763
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	186 059 388	184 161 337
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I bis)	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	2 911 370	3 043 687
	TOTAL DES PROVISIONS (II)	2 911 370	3 043 687
DETTES (I)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes coopératifs		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	107 008 069	125 252 447
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	34 188 187	44 122 510
	Instrument financier à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes associés coopérateurs et comptes rattachés	17 259 894	17 303 781
	Caisses de péréquation, de compensation et autres caisses	4 543 748	5 310 121
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 798 798	32 319 251
	Dettes fiscales et sociales	11 093 840	10 083 074
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	97 783	102 732
	Autres dettes	20 103 984	15 161 907
	Compte régul. Produits constatés d'avance	1 951 388	131 100
	TOTAL DES DETTES (III)	228 045 691	249 786 923
	Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)	417 016 448	436 991 947
(1)	Dont à plus d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2)	Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01)

Désignation de la coopérative ou union :		COOPERATIVE MAISADOUR	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes et cessions de marchandises	333 162 858	314 546 825
	Production vendue et cédée	67 370 281	53 036 759
	Fourniture de services	13 968 557	13 932 977
	Produits des activités annexes	32 430 213	29 817 515
	Montant net du chiffre d'affaires	446 931 909	411 334 077
	Dont à l'exportation	20 905 818	32 468 943
	Production stockée	0	0
	Production immobilisée	0	0
	Subventions	1 314 135	167 109
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 405 114	628 786
	Transferts de charges	1 156 359	1 083 264
	Autres produits	0	0
	Total des produits d'exploitation (I)	450 807 518	413 213 236
CHARGES D'EXPLOITATION	Apports et achats de marchandises	368 829 368	347 425 740
	Variation de stock de marchandises	5 085 793	-12 282 529
	Apports et achats de matières premières	470 368	1 640 518
	Variation de stock de matières premières	102 249	-136 135
	Autres achats et charges externes (1)	45 229 093	43 138 564
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 742 461	1 766 443
	Salaires	15 597 813	14 920 919
	Charges sociales	6 007 907	5 730 556
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 258 832
		- sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0
		- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	912 541
		Dotations aux provisions	0
	Autres charges	508 905	487 010
	Total des charges d'exploitation (II)	447 745 330	407 437 982
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		3 062 188	5 775 253
Opérations en commun	Excédent transféré (III)		
	Perte transférée (IV)	3 316	1 610
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations à des organismes coopératifs agricoles		
	Produits financiers de participation (2)	1 560 662	2 016 002
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	751 175	51 449
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 153 294	1 046 492
	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		4 573
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers (V)	3 465 132	3 118 517
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		24 024
	Intérêts et charges assimilées (3)	4 355 564	2 795 874
	Différence négative de change		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (VI)	4 355 564	2 819 898
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-890 432	298 618
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV + V - VI)		2 168 440	6 072 262

COMPTE DE RESULTAT COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01) - suite

Désignation de la coopérative ou union :			COOPERATIVE MAISADOUR	
			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		360 177	463 832
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		280 899	1 004 993
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges		0	0
	Total des produits exceptionnels (VII)		641 076	1 468 825
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		81 379	345 021
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		120 697	589 183
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0	801 763
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		202 076	1 735 967
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			439 000	-267 141
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			224 249	311 192
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			454 913 726	417 800 578
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			452 530 535	412 306 650
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			2 383 191	5 493 928
Renvois	(1)	- dont redevance de crédit-bail mobilier		
		- dont redevance de crédit-bail immobilier		
	(2)	Dont produits concernant les entités liées	2 255 350	1 994 170
	(3)	Dont intérêts concernant les entités liées	1 939 185	1 654 401

Annexes

Annexes Légales

Préambule

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2023 présente un total de 417.016.448 Euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 2.383.190 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 Juillet 2022 au 30 Juin 2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils respectent en particulier les dispositions du plan comptable des sociétés coopératives agricoles et unions des coopératives agricoles défini par le règlement ANC 2021-01 du 7 mai 2021.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

REGLEMENTATION SUR LES ACTIFS

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les principales options inhérentes à ces règlements concernent en particulier les points suivants :

- Décomposition de la valeur des immobilisations les plus significatives en composants et notamment les constructions et aménagements,
- Référence à l'utilisation du bien de la société et non aux usages pour déterminer la durée d'amortissement,
- Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés à la valeur des actifs,
- Les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs (incorporels, corporels, financiers) sont comptabilisés en charge.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Lorsque des frais de recherche et développement sont engagés, ils font l'objet d'une inscription en charges au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production, après déduction des rabais commerciaux, remises, escompte de règlements obtenus.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en état de fonctionnement.

Lorsque des frais de recherche et de développement sont engagés, ils font l'objet d'une inscription en charges au cours de l'exercice.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant la durée de vie prévue :

Terrains	non amortissables
Constructions	de 10 à 20 ans
Install. Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 7 ans

Il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur coût d'achat, hors frais accessoires. Les frais accessoires des immobilisations financières sont comptabilisés en charge (selon leur nature).

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à la valeur brute.

La valeur d'utilité résulte généralement de l'évaluation de la quote-part dans la situation nette économique de la société concernée, déterminée à partir de la situation nette comptable corrigée de certains éléments de plus-values latentes potentielles pouvant être pris en considération pour cette estimation :

- méthode d'évaluation interne et externe (Discount Cash Flows (« DCF »), actif net réévalué, valorisation de marques, ...)
- méthode transactionnelle assise sur le prix de marché constaté sur les dernières transactions réalisées et des comparables de transactions réalisées sur un même secteur d'activité

Au 30 juin 2023, les éléments pris en considération pour estimer la valeur d'utilité des titres ARAMIS sont les suivants :

- Branche Gastronomie (MVVH) : valeur d'utilité basée sur une évaluation externe
- Branche Volailles (FSO) : valeur d'utilité basée sur une évaluation externe dans le cadre de la stratégie du Groupe
- Branche Nutrition Animale (SOAL) : valeur d'utilité basée sur la méthode des DCF
- Branche Semences (MAS Seeds) : valeur d'utilité basée sur la méthode des comparables
- Branche Accoupage : valeur d'utilité basée sur une méthode multicritères = moyenne des trois méthodes suivantes : méthode transactionnelle, méthode des multiples, capitaux propres

STOCKS

Les stocks de céréales étaient évalués jusqu'à présent suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré, en tenant compte d'un délai de rotation.

La méthode a été révisée au 30.06.2023, et les stocks de céréales sont désormais évalués suivant la méthode FIFO, méthode plus appropriée au contexte actuel du marché des céréales (forte volatilité du prix des céréales sur l'exercice).

Ce changement d'estimation a pour impact une charge supplémentaire de -779.208 € sur l'exercice.

Les stocks hors céréales sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes. La provision pour stock est égale à la différence entre la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour évaluer la provision, il est appliqué la méthodologie suivante :

- Activité animale : soldes supérieurs à 3 mois, provision à 100 %
- Activité végétale : soldes au 31 décembre de l'exercice, provision à 100 %
- De ces soldes sont déduites les garanties éventuelles (prime PAC, warrant...).
- Il est tenu compte dans l'évaluation de la provision des garanties éventuelles obtenues pour garantir le paiement de la créance.

Une analyse est également faite au cas par cas, en fonction de la connaissance du métier et du risque.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En accord avec le règlement CRC n°2000-06, sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probante de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. Elles correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

❖ Engagement en matière de retraite :

Conformément à l'option offerte par la réglementation, une provision pour indemnité de départ à la retraite est constituée.

L'évaluation de cette provision est effectuée selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à comptabiliser de manière linéaire, pendant la durée d'acquisition conditionnelle des indemnités, l'intégralité des engagements au titre des indemnités de départ en retraite, déterminés de manière actuarielle en tenant compte de la probabilité de présence du salarié dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Convention collective : CCN 5 Branches
- Age prévisionnel de départ à la retraite à l'initiative du salarié : 60 à 67 ans

- Table de mortalité : INSEE 2021
- Turn-over : faible
- Taux d'actualisation : 2.31 %
- Taux de charges : 40 %

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises, figurent au bilan pour leur contre-valeur selon le cours en fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

MATIF

La société réalise des opérations de couverture sur le Matif :

- Soit dans le cadre d'achat/vente de lots,
- Soit dans le cadre d'achat/vente d'options d'achat ou de vente.

Les principes comptables suivis et appliqués au sein de la société sont conformes au :

- Règlement ANC 2014-03 et ses dispositions de la section 8 « Dispositions relatives aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture » du chapitre II « Opérations de nature spécifique » du Titre VI « Dispositions et opérations de nature spécifique » du Livre II « Modalités particulières d'applications des principes généraux » du Plan Comptable Général ;
- Règlement N°2015-05 du 2 Juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Ces principes énoncent notamment que :

- Les contrats ou options achetés ou vendus ont pour effet de réduire la variation de la valeur affectant l'élément couvert ;
- Les montants nominaux des contrats ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'engagements s'ils sont susceptibles d'être payés. Le niveau des engagements de la société est indiqué ci-après ;
- Les variations de valeur de ces contrats ou options, constatées par la liquidation quotidienne des marges débitrices ou créditrices, sont enregistrées dans le compte « 52-Instruments financiers », puis rapportées au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur l'élément couvert.

Ainsi, les produits comptabilisés sur les contrats dénoués alors que l'élément couvert n'a pas été acheté ou vendu, sont comptabilisés en « 487-Produits constatés d'avance ». Symétriquement, les charges comptabilisées sur les contrats dénoués alors que l'élément couvert n'a pas été acheté ou vendu, sont comptabilisés en « 486-Charges constatés d'avance ».

II. CHANGEMENTS DE METHODE

Néant

III. AUTRES INFORMATIONS

FAITS MARQUANTS

✓ Centralisation de trésorerie

Le financement du groupe est porté par la société Maisadour Finances.

Pour mémoire, cette société est chargée de porter le financement total du groupe, de mettre les dettes financières ainsi levées à disposition des sociétés du groupe, selon leurs besoins de financements, et de centraliser leur trésorerie.

Sur l'exercice, la société Maisadour a ainsi procédé :

- Au remboursement de ses emprunts bancaires pour un montant de 18.115 K€

Les soldes au 30/06/2023 sont de :

- Emprunts bancaires = 95.616 K€
- Moyen Terme – crédit confirmé = 7.790 K€
- Centralisation de trésorerie = 26.396 K€

✓ Influenza aviaire

Cet exercice est principalement marqué par la crise aviaire qui du fait de l'intégration verticale du groupe, impacte fortement plusieurs filiales.

✓ Aide énergie

À la suite de la forte hausse du coût de l'énergie, Maisadour a déposé un dossier d'aide auprès des services de l'Etat. Un versement de 769 K€ a été reçu sur cet exercice.

✓ Conflit russo-ukrainien

Le conflit russo-ukrainien a généré sur la fin de l'exercice une forte hausse de certains coûts (prix des céréales, de l'énergie, du carburant, du transport, des emballages...). Il est toutefois difficile de chiffrer cet impact de manière précise sur les comptes de l'exercice.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il a été comptabilisé au compte de résultat au cours de cet exercice un montant de 185 K€ HT correspondant à l'audit légal des comptes.

DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les droits à formation ont été transférés dans le compte personnel de formation (CPF) qui remplace désormais le DIF. Le financement du CPF est assuré par une contribution de 1% de la masse salariale.

Nous vous informons que nous n'avons pas souhaité conserver en interne la gestion du CPF.

ENGAGEMENTS

Engagements donnés :

La société MAISADOUR s'est portée caution envers différentes sociétés du groupe.
Vous trouverez ci-joint le détail dans l'état « ENGAGEMENTS DONNES – AVALS & CAUTIONS »

CONSOLIDATION

La coopérative MAISADOUR est la société consolidante du groupe coopératif MAISADOUR

**IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRE POUR DONNER UNE
IMAGE FIDELE**

Parts sociales d'épargne

Depuis l'exercice clos le 30 juin 2010, la coopérative MAISADOUR a mis en place des parts sociales d'épargne (PSE). Le montant souscrit au 30/06/2023 est de 3.420 K€.

MATIF : Etat des gains et pertes dénoués sur l'exercice et des positions à la clôture :

A la clôture de l'exercice nous constatons une charge matif de 3 381 388 €.

Etat des produits et charges dénoués sur l'exercice et des positions à la clôture :

Les gains et pertes dénoués sur l'exercice des opérations réalisées sur les marchés à terme sont un produit de 1.948.638 €

- dont contrats à terme Blé libellés en euros (MATIF-Paris) : charge de 104.863 €
- dont contrats à terme Maïs libellés en euros (MATIF-Paris) : produit de 2.024.663 €
- dont contrats à terme Colza libellés en euros (MATIF-Paris) : produit de 28.838 €

Les produits et charges constatées d'avance comptabilisés à la clôture de l'exercice N-1 ont été repris en début d'exercice pour :

Les produits constatés d'avance : 131 100€

Les charges constatées d'avance : 3 509 738 €

Les produits et charges constatées d'avance comptabilisés à la clôture de l'exercice relatifs aux opérations en cours sur les marchés à terme concernant les contrats à terme sont :

Les produits constatés d'avance : 1 951 388 €

Les charges constatées d'avance : Néant

Les produits et charges constatés d'avance comptabilisés à la clôture de l'exercice et relatifs aux opérations en cours sur les marchés à terme concernant les options sont : Néant

Les gains et pertes latents à la clôture de l'exercice des opérations en cours sur les marchés à terme sont un gain latent de 109.952 €

- dont contrats à terme Blé libellés en euros (MATIF – Paris) : perte latente de 10.838 €
- dont contrats à terme Maïs libellés en euros (MATIF – Paris) : gain latent de 109.625 €
- dont contrats à terme Colza libellés en euros (MATIF – Paris) : gain latent de 2.225 €
- dont options Blé libellés en euros (MATIF – Paris) : gain latent de 17.940 €
- dont options Maïs libellés en euros (MATIF – Paris) : perte latente de 9.000 €

Ces gains et pertes (dénoués et latents) seront compensés par des gains et pertes réalisés sur les éléments couverts.

V. PARTIES LIEES

Le décret n° 2009-267 du 9 mars 2009 et le règlement n° 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'ANC, conduisent à communiquer en Annexe des comptes la liste des transactions conclues avec les parties liées.

Pour cet exercice, il n'est établi aucune liste. En effet, l'absence de mention est justifiée par le fait que les transactions réalisées par notre société avec les parties liées sont soit non significatives, soit exclues de la liste des transactions à mentionner.

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Maïsadour a signé le 17 octobre 2023 un nouveau contrat de crédit syndiqué avec ses 10 partenaires bancaires historiques. Ce contrat prend le relais du premier contrat de crédit syndiqué que le Groupe avait signé en décembre 2018 et qui arrivait à son terme. Il permet à Maïsadour et à ses filiales d'assurer leurs besoins de financement à courts et moyens termes pour une nouvelle période de 5 ans.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 239 078		88 605
Terrains	2 321 141		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	48 722 563		
Constructions sur sol d'autrui	99 355		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	7 594 021		233 161
Install. techniques, matériel et outillage ind.	43 346 644		414 637
Installations générales, agenc., aménag.	424 873		
Matériel de transport	2 241 277		7
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 145 025		399 238
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	641 103		424 244
Avances et acomptes			10 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110 536 002		1 481 287
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	193 459 418		1 294
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 799 651		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	197 259 069		1 294
TOTAL GENERAL	319 034 149		1 571 186

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			11 327 683	
Terrains		62 504	2 258 637	
Constructions sur sol propre		164 966	48 557 598	
Constructions sur sol d'autrui			99 355	
Constructions, installations générales, agenc.		1 297	7 825 886	
Installations techn., matériel et outillages ind.		337 026	43 424 256	
Installations générales, agencements divers			424 873	
Matériel de transport		62 317	2 178 967	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		12 209	5 532 054	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		343 184	722 163	
Avances et acomptes			10 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		983 502	111 033 787	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		5 637 046	187 823 666	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		1 632 774	2 166 877	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		7 269 820	189 990 542	
TOTAL GENERAL		8 253 322	312 352 012	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 640 912	356 353		10 997 266
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 640 912	356 353		10 997 266
Terrains				
Constructions sur sol propre	44 686 517	705 616	162 395	45 229 738
Constructions sur sol d'autrui	99 355			99 355
Constructions installations générales,agenc.,aménagement.	6 026 873	347 698	-11 427	6 385 998
Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 337 308	1 074 586	330 761	41 081 133
Installations générales, agenc. et aménag. divers	424 873			424 873
Matériel de transport	2 144 908	69 587	62 317	2 152 178
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 773 825	704 992	12 142	4 466 675
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	97 493 658	2 902 478	556 188	99 839 949
TOTAL GENERAL	108 134 570	3 258 832	556 188	110 837 214

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							
Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix	801 763			801 763
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	801 763			801 763
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	3 043 687		132 317	2 911 370
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	3 043 687		132 317	2 911 370
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	11 068 946			11 068 946
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	422 978	493 150	422 978	493 150
Dépréciations comptes clients	251 073	24 049	27 495	247 627
Autres dépréciations	1 609 092	395 342	822 323	1 182 111
DEPRECIATIONS	13 352 090	912 541	1 272 796	12 991 835
TOTAL GENERAL	17 197 540	912 541	1 405 114	16 704 967
Dotations et reprises d'exploitation		912 541	1 405 114	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	92 336 869	11 850 000	80 486 869
Prêts	703 710	307 146	396 564
Autres immobilisations financières	1 463 167	1 245 217	217 950
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	37 244 537	37 244 537	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 400	3 400	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	252 490	252 490	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	543 757	543 757	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	10 002	10 002	
Groupe et associés	171 825 182	171 825 182	
Débiteurs divers	3 299 389	3 299 389	
Charges constatées d'avance	1 033 547	1 033 547	
TOTAL GENERAL	308 716 051	227 614 668	81 101 383

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

402 164

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	11 343 418	11 343 418		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	95 664 652	13 001 177	82 663 475	
Emprunts et dettes financières divers	7 792 533	7 792 533		
Fournisseurs et comptes rattachés	31 798 798	31 798 798		
Personnel et comptes rattachés	4 068 381	4 068 381		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 009 558	3 009 558		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	3 064 789	3 064 789		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	951 111	951 111		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	97 783	97 783		
Groupe et associés	43 655 548	43 655 548		
Autres dettes	24 647 732	24 647 732		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 951 388	1 951 388		
TOTAL GENERAL	228 045 691	145 382 216	82 663 475	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 115 022			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	30/06/2023	30/06/2022	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16884010	INTERETS COURS S/EMPRUNTS	48 497,62	80 492,50	-31 994,88
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		48 497,62	80 492,50	-31 994,88
DETTESS FOURNISSEURS CPTESS RATTACH				
40800000	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	8 933 375,74	8 951 063,02	-17 687,28
40800010	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	3 705 293,92	3 309 705,96	395 587,96
40810010	FNP HONORAIRES ET PRESTATIONS A ETALER	908 541,89	574 916,78	333 625,11
40830010	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES COMM	7 166,78	1 499,51	5 667,27
TOTAL DETTESS FOURNISSEURS CPTESS RATTACH		13 554 378,33	12 837 185,27	717 193,06
DETTESS SUR IMMOBILISATIONSS				
40840010	Fournisseurs - Facture non parvenue IMMO	97 782,55	102 731,60	-4 949,05
TOTAL DETTESS SUR IMMOBILISATIONSS		97 782,55	102 731,60	-4 949,05
AUTRESS DETTESS				
41981010	RRR ET AVOIRS A ETABLIR	199 522,05	619 507,96	-419 985,91
TOTAL AUTRESS DETTESS		199 522,05	619 507,96	-419 985,91
DETTESS FISCALESS ET SOCIALESS				
42800000	PROV PRIME ANNUELLE	1 216 123,27	450 120,10	766 003,17
42801010	AUTRESS PRIMESS	492 780,81	472 396,17	20 384,64
42811010	PROV INTERRESSEMENT-PARTICIPATION	8 133,63	519 026,08	-510 892,45
42821010	PROV CONGES PAYESS	1 645 117,57	1 668 001,82	-22 884,25
42831010	PROV 13*MOISS	3 937,50	-1 104,92	5 042,42
43800000	DIVERSESS PROV. CH SOCIALESS	1 076 577,39	1 188 998,82	-112 421,43
43810010	PROV CHARGESS A PAYER	333 241,74		333 241,74
43820010	PRELEVEMENT SOCIAUX SUR INTERETSS	4 082,29	2 411,72	1 670,57
44861010	CGESS A PAYER TVTSS	4 302,48	6 367,38	-2 064,90
44861040	CGESS A PAYER/ Redevance pour pollutions	565 937,37	528 080,51	37 856,86
44862010	CGESS A PAYER CFE	18 686,61	16 607,14	2 079,47
44862020	CGESS A PAYER CVAE	601,68	23 785,27	-23 183,59
44862510	CGESS A PAYER T EFFORT CONSTRUCTION	97 967,57	97 158,43	809,14
44863010	CGESS A PAYER T APPRENTISSAGE		13 391,67	-13 391,67
44863510	CGESS A PAYER T FORMATION CONTINUE	3 685,29	70 322,54	-66 637,25
44864010	CGESS A PAYER T FONCIERESS	59 622,22	49 222,58	10 399,64
TOTAL DETTESS FISCALESS ET SOCIALESS		5 530 797,42	5 104 785,31	426 012,11
TOTAL CHARGESS A PAYER		19 430 977,97	18 744 702,64	686 275,33

Charges et produits constatés
d'avance

Déclaration au 30/06/2023

Compte	Libellé	30/06/2023	30/06/2022	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48610110	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 033 547,02	4 462 577,48	-3 429 030,46
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 033 547,02	4 462 577,48	-3 429 030,46
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48710110	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-1 951 387,50	-131 100,00	-1 820 287,50
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-1 951 387,50	-131 100,00	-1 820 287,50

Compte	Libellé	30/06/2023	30/06/2022	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810010	CLTS FAE FRAIS DE SIEGE	295 855,25	304 619,72	-8 764,47
41811010	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR-	7 818 225,65	8 601 546,25	-783 320,60
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		8 114 080,90	8 906 165,97	-792 085,07
AUTRES CREANCES				
40980010	FOURNISSEURS AVOIRS NON PARVENUS	593 563,37	402 728,19	190 835,18
44871010	ETAT PRODUITS A RECEVOIR		30 948,27	-30 948,27
46870010	PRODUITS A RECEVOIR	5 794,45		5 794,45
TOTAL AUTRES CREANCES		599 357,82	433 676,46	165 681,36
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		8 713 438,72	9 339 842,43	-626 403,71

Resultat des 5 derniers exercices

Déclaration au 30/06/2023

Date d'arrêté	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	11 725 371	11 364 899	11 925 119	11 973 223	12 032 228
Nombre d'actions					
- ordinaires					
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	446 931 909	411 334 077	340 798 626	379 640 443	382 563 617
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	5 373 699	10 744 443	4 644 734	9 038 780	8 065 372
Impôts sur les bénéfices	224 249	311 192	543 323	709 011	867 304
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	2 766 259	4 939 323	4 096 202	14 709 129	3 859 225
Résultat net	2 383 191	5 493 928	5 209	-6 379 360	3 338 843
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	379	386	409	424	401
Masse salariale	15 597 813	14 920 919	14 666 145	15 067 664	14 399 989
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 007 907	5 730 556	5 572 377	5 870 250	5 623 500

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		184 161 337
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		184 161 337
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		360 472
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		4 672 170
Variations des subventions d'investissement	23 854	
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	5 493 928	2 383 191
SOLDE		1 898 051
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		186 059 388

Tableau de financement

Déclaration au 30/06/2023

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	4 989 248	10 017 442
Acquisitions élmts actif immob.			Cessions élmts actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles	84 917	108 170	- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles	1 141 791	2 155 451	- Immobilisations corporelles	215 416	517 385
- Immobilisations financières	1 294	59 881 649	- Immobilisations financières	37 046	4 155 211
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Augmentation capitaux propres		
Réduction capitaux propres	1 006 407	771 546	- Capital ou apports		
			- Autres capitaux propres	545 121	110 377
Remboursst dettes financières	18 115 022	12 877 237	Augmentation dettes financières	7 237 837	60 846 562
TOTAL EMPLOIS	20 349 431	75 794 053	TOTAL RESSOURCES	13 024 668	75 646 978
RESSOURCE NETTE			EMPLOI NET	7 324 763	147 075

Variation du fonds de roulement net global	Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)	Solde N-1
VARIATIONS EXPLOITATION				
Variations des actifs d'exploitation				
- Stocks et en-cours		5 188 042	5 188 042	-12 418 455
- Avances et acomptes versés sur commandes	97 139		-97 139	114 362
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances		10 132 832	10 132 832	-12 955 918
Variations des dettes d'exploitation				
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes		4 088 184	4 088 184	3 291 131
TOTAUX EXPLOITATION	97 139	19 409 058	19 311 919	-21 968 880
A VARIATION NETTE EXPLOITATION			19 311 919	-21 968 880
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
Variations des autres débiteurs	1 232 684		-1 232 684	-613 719
Variations des autres créditeurs		537 279	537 279	797 785
TOTAUX HORS EXPLOITATION	1 232 684	537 279	-695 405	184 066
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION			-695 405	184 066
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT			18 616 514	-21 784 814
VARIATIONS TRESORERIE				
Variations des disponibilités	6 829 894		-6 829 894	14 537 995
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque	4 461 858		-4 461 858	7 393 894
TOTAUX TRESORERIE	11 291 751		-11 291 751	21 931 889
C VARIATION NETTE TRESORERIE			-11 291 751	21 931 889
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE			7 324 763	147 075

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 30/06/2023	Total 30/06/2022	%
VENTES DE MARCHANDISES	312 508 377	20 654 480	333 162 857	314 546 824	5,92 %
VENTES DE PRODUITS FINIS	67 370 281		67 370 281	53 036 759	27,03 %
PRESTATIONS DE SERVICES	46 147 432	251 337	46 398 769	43 750 491	6,05 %
TOTAL	426 026 090	20 905 817	446 931 907	411 334 074	8,65 %

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
CADRES	137	
AGENTS DE MAITRISE	102	
EMPLOYES OUVRIERS	122	
SAISONNIERS	18	
TOTAL	379	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Montant
Parts sociales composant le capital au début de l'exercice	7 576 599	11 364 898,50
Souscription de l'exercice : parts sociales ordinaires	155 779	233 668,15
Souscription de l'exercice : parts sociales d'épargne	398 344	597 516,00
Remboursement au cours de l'exercice : parts sociales ordinaires	121 778	182 667,00
Remboursement au cours de l'exercice : parts sociales d'épargne	66 051	99 076,50
Variation Capital souscrit non versé	125 979	188 968,50
Parts sociales composant le capital en fin d'exercice	7 816 914	11 725 370,65
La valeur d'une part sociale est de 1,50 €		

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Montant du Capital	Montant des Capitaux Propres hors capital	% de détention	Résultat dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes reçus
Filiales (plus de 50%)						
ARAMIS	50 000 000	(49 879 145)	100,00 %	3 814 838	6 146 004	2 532 340
PRIMEURS DU SUD OUEST	184 000	30 141	90,22 %	12 003	2 535 256	0
Participations (10 à 50%)						
MAISICA BAYONNE	1 166 228	1 698 790	26,16 %	0	4 326 103	0
Participations dont le % de détention est compris entre 1 et 10						
ADHERENTS . COOP	NC	NC		NC	NC	NC
AGRI BIO UNION	NC	NC		NC	NC	NC
AGRIABRI	NC	NC		NC	NC	NC
AQUALANDES	NC	NC		NC	NC	NC
ARTERRIS	NC	NC		NC	NC	NC
BE API	NC	NC		NC	NC	NC
COFAF	NC	NC		NC	NC	NC
COOP D'ALBRET	NC	NC		NC	NC	NC
COOP D'AMOU	NC	NC		NC	NC	NC
COOP EURALIS	NC	NC		NC	NC	NC
COOP LUR BERRI	NC	NC		NC	NC	NC
COOP SUD CEREALES	NC	NC		NC	NC	NC
COOP VIGNERONS LANDAIS	NC	NC		NC	NC	NC
CRCA AQUITAINE	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA 3 RIVIERES	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA APTOCA	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA DE BEGORRE	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA DE BIAUDOS	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA DE HAUT MAUCO	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA DE NERBIS	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA DE SOUSTONS	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA DE TARTAS	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA DEPART DES LANDES	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA LE VIGNAU	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA MONTADOUR	NC	NC		NC	NC	NC
CUMA PAYS DE MARENNE	NC	NC		NC	NC	NC
FERMIERS DU PERIGORD	NC	NC		NC	NC	NC
FIDICOOP	NC	NC		NC	NC	NC
INVIVO	NC	NC		NC	NC	NC
LEGUM'LAND	NC	NC		NC	NC	NC
LES SILOS MIRANDAIS	NC	NC		NC	NC	NC
PARTS CREDIT CCOPERATIF	NC	NC		NC	NC	NC
QUALISOL	NC	NC		NC	NC	NC
SAFER DU BASSIN DE L'ADOUR	NC	NC		NC	NC	NC
SCI MAISON DE LA COOPERATION (FRCAA)	NC	NC		NC	NC	NC
SCI SOLIDOR	NC	NC		NC	NC	NC
SICA PORT BORDEAUX	NC	NC		NC	NC	NC
SILOS VICOIS	NC	NC		NC	NC	NC
SOFAGRI	NC	NC		NC	NC	NC
STE BONDUELLE (SCA)	NC	NC		NC	NC	NC
TERRES DE GASCOGNE	NC	NC		NC	NC	NC

	TOTAL	117 297 856
--	-------	-------------

	Engagements réciproques					
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

ENGAGEMENTS DONNES - AVALS & CAUTIONS

Type d'engagement: CAUTION

Société cautionnée	Montant initial	Montant hors bilan au 30/06/2023	Bénéficiaire garanti	opération garantie
MAISADOUR MAROC	2 500 000 € 2 500 000 €	250 000 € 250 000 €	EBRD	Emprunt bancaire 2,5 M€ - EBRD2017
AGRI BIO UNION	540 000 € 563 000 € 9 000 000 € 10 103 000 €	295 841 € 290 597 € 586 438 €	BP OCCITANE CA NORD MIDI PYRENEES France AGRIMER	20 % prêt moy terme 2,25 M€ 20 % prêt moy terme 2,25 M€ Billets financement court terme
AGRAR SEMILLAS	3 000 000 € 1 500 000 € 4 500 000 €	103 583 € 51 833 € 155 416 €	BANCO SANTANDER BBVA	100 % prêt 2018 moy terme 3 M€ 100 % prêt 2018 moy terme 1,5 M€
AGRALIA	21 000 000 € 21 000 000 €	1 150 000 € 1 150 000 €	France AGRIMER	100 % billets financement court terme
MAISADOUR FINANCES	400 000 000 € 400 000 000 €	115 156 002 € 115 156 002 €	CACIB	Ligne crédit syndication
TOTAL CAUTIONS	438 103 000 €	117 297 855 €		

Type d'engagement: LETTRE D'INTENTION

Société cautionnée	Montant initial	Montant hors bilan au 30/06/2023	Bénéficiaire garanti	opération garantie
	- €	- €		
TOTAL LETTRES D'INTENTION	- €	- €		

Type d'engagement: ACTE DE CAUTION

Société cautionnée	Montant initial	Montant hors bilan au 30/06/2023	Bénéficiaire garanti	opération garantie
AXSO	12 800 000 €	- €	CREANCIERS AXSO	37% encours liste créanciers (fournisseurs)
TOTAL ACTE DE CAUTION	12 800 000 €	- €		

TOTAL450 903 000 €117 297 855 €